

M. FLEMING: Elle a été posée chaque année.

Le TÉMOIN: Entre temps, le ministère a fait ce qu'il a pu pour se mettre en rapport avec les ministères provinciaux de l'instruction publique et les associations nationales auxquelles j'ai fait allusion en vue d'une collaboration qui ne ferait pas l'objet d'une organisation spéciale.

M. Graydon:

D. Je suppose qu'il a dû y avoir quelques obstacles à la formation d'une commission nationale?—R. Il y a eu des différences d'opinion sur la meilleure façon d'y procéder.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Crédit 65: Organisation mondiale de la santé.

M. Fleming:

D. M. Heeney allait nous donner des renseignements au sujet de cette partie du budget, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Je devrai commencer par un bref exposé sur l'Organisation mondiale de la santé.

Cette organisation a été créée à la suite d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social en 1946 et comme les membres du Comité connaissent d'une façon générale, ses objectifs, je citerai seulement ici les mots: "afin que tous les peuples atteignent le plus haut niveau possible de santé".

L'Organisation mondiale de la santé a formé onze commissions d'experts spécialisés dans les différents domaines de la technique, de la médecine et de la santé publique. On a prêté une attention particulière à la normalisation biologique, à la malaria, la fièvre jaune, la tuberculose et les maladies vénériennes; et on se souviendra d'avoir vu, en automne 1947, l'Organisation mobiliser avec succès les ressources scientifiques du monde entier, afin de combattre l'épidémie de choléra en Égypte. L'Organisation de la santé a également choisi 200 candidats originaires de 9 pays différents et les a placés dans divers grands centres mondiaux de recherche scientifique pour y faire des études spécialisées en médecine. La plupart de ces candidats venaient des régions dévastées par la guerre. Cette organisation est l'une des agences spécialisées des Nations Unies qui a obtenu le plus de résultats et qui donne lieu à un minimum de controverses. En ce qui concerne la contribution canadienne, les membres du Comité seront peut-être étonnés par les chiffres qui figurent sur le tableau distribué au cours d'une réunion antérieure. Pour les postes principaux, nous demandons \$108,000, contre une dépense de \$199,000 l'année dernière alors que dans le budget supplémentaire, nous prévoyons \$256,391. En voici l'explication: le budget de l'Organisation mondiale de santé pour 1949 a été fixé à \$5,000,000 É.-U. dont la part du Canada se montait approximativement à \$158,000. L'excédent de \$50,000, reliquat de la somme votée l'année précédente, a été transféré à la quote-part de 1949 et payé en francs suisses. Les \$108,000 qui restaient à verser ont été prévus au budget pour 1949-1950 du ministère des Affaires extérieures. C'est ce crédit 65 que le Comité est en train de discuter et qui doit être payé le premier janvier 1950. Les crédits de l'Organisation mondiale de la santé pour 1950 ont été fixés à \$7,000,000 É.-U., sur lesquels la quote-part du Canada est de \$221,491 É.-U. Comme le versement de cette quote-part vient à échéance le 1er janvier 1950, le ministère désire faire figurer ce montant dans le budget supplémentaire de 1949-